

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plateforme FM France Montaigu-Vendée sur la commune principale de l'AIOT Rue Anne de Bretagne 85600 MONTAIGU VENDEE.

La référence de votre dossier est A-3-ZQBYXVFP3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/06/2023 à 17h49 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100004453**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

Organisme : **NG Concept**

Fonction : **Ingénieur environnement industriel et urbanisme**

Personne morale

N° SIRET **36780140400040**

Raison sociale **FM FRANCE**

Forme juridique **SAS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Rue de l'Europe

57370 PHALSBOURG

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Ingénieur environnement industriel et urbanisme**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plateforme FM France Montaigu-Vendée**

Description des activités :

Création d'une plateforme logistique à rayonnement régional, soumise à Enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ce projet a pour objectif le développement de la société FM France dans la région Pays de la Loire pour répondre aux besoins de ses clients. La création d'un nombre d'emplois significatif est également prévu (environ 150). Construction d'un entrepôt d'environ 44 000 m² composé de 5 cellules répertoriées sur le plan projet et détaillé ci-dessous : - Sur un terrain d'assiette de 93 498 m² - Cellule 1 : Environ 10 000 m² - Cellule 2 : Environ 12 000 m² - Cellule 3 : Environ 8 000 m² - Cellule 4 : Environ 8 000 m² - Cellule 5 : Environ 6 000 m² - Deux blocs de bureaux d'environ 1 000 m² chacun - Différents locaux techniques et annexes (Déchetterie, local source et réserves d'eau (sprinkler et poteaux incendie), atelier de maintenance , salle de charge, poste de garde...) - Environ 150 places de stationnement véhicule léger et une trentaine de places de stationnement poids-lourds - Un bassin de rétention de 5260 m³ - Espaces verts et voiries Les bâtiments abriteront l'ensemble des prestations constituant une offre de logistique globale comprenant les activités de transport, conditionnement à façon et entreposage. Ces trois activités se déclinent en un certain nombre de fonctions : -l'entreposage, -le passage à quai, les activités de picking (constitution de palettes hétérogènes), pooling (regroupement des livraisons vers plusieurs clients avec un seul camion), conditionnement à façon et plateforme d'éclatement, -la manutention. La plateforme sera dévolue à plusieurs clients pour l'entreposage de produits divers finis ou semis-finis destinés à la grand distribution. Il s'agit de produits de grande distribution que l'on retrouve dans les linéaires des grandes surfaces, ainsi que des produits à usage professionnel. Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Rue Anne de Bretagne

85600 MONTAIGU VENDEE

X : 369570

Y : 6667250

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1416	1416	Stations-service à hydrogène	la quantité journalière d'hydrogène distribué 400 kg/j	DC	
1450	1450-2	Solides inflammables	Quantité susceptible d'être présente 990 kg	D	
1630	1630-2	Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique	Quantité susceptible d'être présente 249 t	D	
4320	4320-2	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	Quantité susceptible d'être présente 149 t	D	
4321	4321-2	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	Quantité susceptible d'être présente 4999 t	D	
4510	4510-2	Dangereux pour l'environnement aquatique 1	Quantité susceptible d'être présente 99 t	DC	
4511	4511-2	Dangereux pour l'environnement	Quantité susceptible d'être	DC	

4715	4715-2	aquatique 2 Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	présente 199 t Quantité susceptible d'être présente 0.9 t	D
4718	4718-1-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	34 t	DC
4741	4741-2	Mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie de toxicité	Quantité susceptible d'être présente 199 t	DC
4755	4755-2-b	aquatique aiguë 1 Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (inflammables)	Quantité susceptible d'être présente 499 m3	DC
4801	4801-2	Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses	Quantité susceptible d'être présente 499 t	D

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **4200**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Le projet engendrera des rejets d'effluents de type eaux usées domestiques. Une convention de rejet dans le réseau intercommunal sera établie avec le gestionnaire des réseaux.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les activités généreront des déchets non-dangereux et dangereux (type maintenance). Le site sera pourvu de compacteurs et de bennes pour le tri sélectif. Le transport et le traitement de tous les autres déchets seront effectués par des entreprises extérieures agréées fournissant systématiquement des bordereaux de suivi et par les services de traitement des déchets compétente sur la commune.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Cuves aériennes de 1440m³ et 700m³**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les engins de services d'incendie et de secours disposent d'un accès au site via l'entrée principale du site. Le bâtiment est accessible sur ses quatre façades par une voie engins de 6 m de large qui fait l'ensemble de son périmètre. Les besoins en eaux d'extinction ont été définis à l'aide du document technique D9, défense extérieure contre l'incendie, Guide pratique pour le dimensionnement des besoins en eau de juin 2020. Le débit requis est de 720 m³/h. Les besoins de rétention du site ont été définis à l'aide du document technique D9A, Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction de juin 2020. Le volume total à mettre en rétention est 5 407 m³. Comme indiqué sur le plan des réseaux, il est prévu d'implanter sur le site 8 poteaux incendie, répartis de façon homogène et implantés à moins de 100 m des cellules et inter-distants de 150 m maximum. La réserve incendie est équipée d'une prise d'aspiration et d'une aire d'aspiration (4mx8m).

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration **Date de dépôt**

**Organisme
en charge
de l'
instruction**
DREAL
Vendée

Demande d'enregistrement au titre des ICPE 13/07/2022

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat déclaration.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

SHI_Plan rayon 100m cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

SHI_Plan des abords 35m.png

Modification des prescriptions applicables :

SHI_Modification des prescriptions applicables_télédéclaration.pdf